



## Aide à l'entretien du véhicule



Le CAES de l'ex SNEPC participe au contrôle technique de votre véhicule dans la limite de **40 €** par an et par adhérent. Il est impératif que le nom de l'adhérent figure sur au moins un des deux documents (certificat d'immatriculation ou facture).

Pour toute question : [caes.nverpillot@gmail.com](mailto:caes.nverpillot@gmail.com)

Pour obtenir votre subvention, vous devez fournir :

- Le document de demande joint,
- La facture du contrôle technique,
- La copie du certificat d'immatriculation recto / verso,
- Votre RIB pour un remboursement par virement,

Si vous ne désirez pas recevoir votre subvention par virement bancaire, merci de rajouter une enveloppe timbrée, libellée à vos nom et adresse, pour recevoir le remboursement par chèque.

Demande à envoyer à l'adresse suivante :

**Nathalie VERPILLOT**  
**Centre d'examens des permis de conduire**  
**17 avenue du Grand Sablon**  
**38700 LA TRONCHE**



**Formulaire de demande de subvention**  
**Aide à l'entretien du véhicule**

*Nom et prénom de l'adhérent* : \_\_\_\_\_

*Adresse mail* : \_\_\_\_\_

€ - Facture du contrôle technique

€ - Copie du certificat d'immatriculation – Recto / verso

€ - RIB (pour une 1<sup>ère</sup> demande) pour un remboursement par virement

Ou

€ - Une enveloppe timbrée pour un remboursement par chèque

*Date* : \_\_\_\_\_

*Signature du demandeur*

----- réservée au CAES -----

Date de réception de la demande : \_\_\_\_\_

- - Justificatif
- - RIB ou enveloppe

Montant : \_\_\_\_\_ - Date de paiement : \_\_\_\_\_

• - Virement n° \_\_\_\_\_

• - Chèque n° \_\_\_\_\_